



L'an deux mille vingt-deux le 7 du mois de juillet, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Bouxières aux Chênes après convocation légale du 30 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. ORDY Denis – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean Claude – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. L'HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – M. MATHIEU Denis- M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia

Procurations : M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. CERUTTI Alain à M. CRESPIY Jean Claude -

Excusé(s) : Mme LORETTE Delphine – M. THIRY Philippe – M. VINCENT Yvon -

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **41 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Excusés : 3

Votants : 41

Date d'affichage : 12 juillet 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 41

Contre

Absentions

DECHETS MENAGERS

07/07/2022

Convention LVL Proxy pour la déchèterie communautaire de Nomeny

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des Déchets Ménagers et Environnement, rappelle que la déchèterie communautaire de Nomeny reçoit les déchets des habitants du Nord du territoire et que la collectivité est déjà conventionnée avec LVL Proxy depuis 2013.

Pour mémoire, LVL Proxy est une société de collecte et de traitement des cartouches d'imprimante. Elle a pour objectif de détourner les déchets de cartouches d'imprimante de la décharge en augmentant la part de ces déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

Le conventionnement avec LVL Proxy permet de détourner les déchets des cartouches d'imprimante qui peuvent se retrouver dans le tout-venant ou dans les bacs de déchets ménagers et qui engendrent un coût à la collectivité. Les cartouches d'imprimantes sont reprises gratuitement par LVL Proxy comprenant la mise à disposition d'un bac de collecte, le transport, le conditionnement et la valorisation de ces déchets.

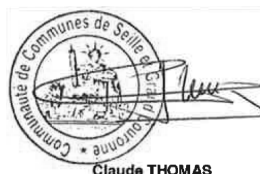
LVL Proxy soutient également les déchets collectés soit :

- En faisant un don à l'association ENFANCE ET PARTAGE sur la base de 1€HT toutes les 10 cartouches d'imprimantes réutilisables jet d'encre et laser pour chaque cartouche réutilisable à l'issue de son processus de tri.
- En rémunérant la collectivité sur la base de 1€HT toutes les 10 cartouches d'imprimantes réutilisables jet d'encre et laser pour chaque cartouche réutilisable à l'issue de son processus de tri.

Durée de validité : 2022 – 2025 (3 ans, renouvelable 1 an)

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de « Convention de partenariat » avec LVL Proxy
- **Choisit** de faire un don à l'association **enfance et partage**
- **Autorise** le Président à signer ce contrat



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2022.07.13 16:56:25 +0200
Ref:20220712_084801_1-1-O
Signature numérique
le Président